



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 118100

### Texte de la question

M. Christophe Masse souhaite interpellier M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessaire création de places en appartement de coordination thérapeutique (ACT). Après la mobilisation des associations adhérentes de la Fédération nationale d'hébergement VIH et autres pathologies et au soutien de nombreux parlementaires, les ACT sont devenus des établissements médico-sociaux dans le cadre de la loi de 2002. Ce dispositif innovant propose une prise en charge médico-psychosociale qui permet de décroïsonner les pratiques et d'apporter des réponses concrètes à l'urgence sociale. Plus efficaces, plus humains et moins coûteux que de longues prises en charge hospitalière, les ACT permettent une insertion durable, sociale et professionnelle, en privilégiant, notamment, le maintien de la cellule familiale. Compte tenu de l'urgence sociale constatée au quotidien par les associations, il semble indispensable de mener à bien la programmation de 1 000 nouvelles places en ACT d'ici à 2010. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Masse](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118100

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 2007, page 1498